



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

COMMUNIQUE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU 09/11/2016

Par délibération du 11 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) du 09 novembre 2016 de la Commune de Saint-Gervais les Bains, et a défini les modalités de mise à disposition du public, en application des articles L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme.

Cette modification simplifiée n°2 porte sur les règles d'implantation par rapport à l'alignement et par rapport aux limites séparatives, ainsi que sur la définition des règles de hauteur maximum autorisées par ilot dans la zone UA du Chef-Lieu.

Les pièces constitutives du dossier de modification simplifiée n°2 ainsi qu'un registre des observations seront mis à la disposition du public, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre, soit les adresser par écrit à la Mairie de Saint-Gervais – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS, soit par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@saintgervais.com.

LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC SE DEROULERA
AU SERVICE URBANISME ET FONCIER DE LA MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS
du LUNDI 16 JUILLET 2018 à 08 Heures 30 au VENDREDI 17 AOUT 2018 à 16 Heures 00
AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE
(DU LUNDI AU JEUDI, 8H30-12H/13H30-17H, LE VENDREDI, 8H30-12H/13H30-16H)

Les pièces constitutives du dossier de modification simplifiée n°2 seront mises en ligne :

- sur le site de la Commune de Saint-Gervais les Bains (www.saintgervais.com) dans la rubrique Mairie/Services communaux/service urbanisme/ Enquête publique – concertation avec le public
- sur un site internet indépendant et sécurisé, spécifiquement ouvert pour cette mise à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/703>, sur lequel le dossier est téléchargeable et un registre électronique est disponible afin de recueillir les observations du public (à partir du lundi 16 juillet 2018 à 08H30 jusqu'au vendredi 17 août 2018 à 16H00).

St Gervais, le 26 juin 2018



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc

Jean-Marc PEILLEX.